

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 11 Février 2013 à 20 h 00**

**Le onze février deux mille treize, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la salle de La Feuillantine sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 4 février 2013.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (22) :**

M. PARTRAT Yves, Maire – Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. VIVIEN Gabriel, Mme PICQ Valérie, M. BACCONIN Jean, M. BOUCHET Patrick ;  
Conseillers : Mme PLANTIER Hélène, Mme FONTVIEILLE Christine, M. BREURE Laurent, M. BRUEL Alexandre, Mme JACQUIER-TREMBLET Marie-Claude, Melle RAMILIEN Béatrice, M. GUILLERMIN François, M. FRAPPA Paul, M. GRIFFON Richard, M. VIAL Thierry, Mme BANCEL Véronique, M. MURAT Roger, Mme MEYER Simone, M. BAYON Alexandre.

**Absents au moment du vote (5 dont 5 pouvoirs) :**

M. GIEZEK Edouard (pouvoir donné à M. BONNEFOND Philippe) - M. BERTHOLET Bruno (pouvoir donné à M. BREURE Laurent) - Mme MOULARD-SIJOBERT Estelle (pouvoir donné à Mme PICQ Valérie) - Mme PEROL Jacqueline (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves) - M. SABAUT Steeves (pouvoir donné à M. BOUCHET Patrick)

**Secrétaire de séance :** (désigné(e) à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

**FINANCES**

**1) Débat d'orientations budgétaires**

Mme Fontvieille demande ce qu'il adviendra des 1,6 M€ que la Communauté de Communes était censée verser à la commune au titre de la répartition de son patrimoine, suite à l'adhésion de La Fouillouse à Saint-Etienne Métropole.

Monsieur le Maire répond que le dossier a été confié à la DGFIP qui sera chargée de liquider exactement le montant dû par la Communauté à notre commune comme à celle d'Andrézieux-Bouthéon.

M. Griffon se félicite de la baisse de fiscalité envisagée par la commune pour l'année 2013 et rappelle qu'il demande, depuis plusieurs années, à ce qu'il soit procédé et de façon plus significative. Il souligne que depuis plusieurs années, la commune utilise un procédé consistant à créer des excédents de fonctionnement qu'elle utilise pour financer ses investissements. Il préférerait que les impôts diminuent afin de permettre aux habitants de consommer et de participer à la relance de l'économie du pays.

Monsieur le Maire répond que la solution envisagée par M. Griffon aurait simplement pour effet de priver la commune de tout autofinancement pour la réalisation de ses investissements et de la forcer à recourir à l'emprunt. L'alternative serait sinon de cesser totalement d'investir.

Monsieur Bonnefond souligne la nécessité de procéder à de nombreux investissements.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à la l'unanimité :**

- 1 - De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2013.

## **2) Protocole transactionnel avec M. Chantelot**

M. Bayon demande à quel titre le mur de clôture et le parc public de Bel–Air appartiennent à la commune.

Il lui est répondu que les accords conclus au moment de la construction de l'immeuble d'habitations entre la commune et les aménageurs prévoyaient une reprise par la commune du parc entourant l'immeuble ainsi que son entretien par les services communaux.

M. Griffon demande s'il existe d'autres cas de murs mitoyens susceptibles de générer le même type de litiges. Il lui est répondu que le cas du mur du cimetière a été identifié et pourrait être traité de manière préventive.

M. Bayon conseille à la commune de faire appel à un maître d'œuvre pour assurer le suivi de l'exécution des travaux de reconstruction du mur, de sorte à prévenir toute contestation quant à la qualité de cet ouvrage.

M. le Maire répond que le recours à un maître d'œuvre pourrait, effectivement, s'avérer utile pour éteindre, à l'avance, toute contestation. Il sera toutefois nécessaire de vérifier auprès de l'avocat de la commune si l'intervention d'un maître d'œuvre ne gênera pas la mise en œuvre du protocole.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à la l'unanimité :**

- 1 - D'approuver l'accord transactionnel avec M. Chantelot,
- 2- D'autoriser M. le Maire à le signer.

## **URBANISME**

### **3) Demandes de dérogations au Syndicat Mixte SCOT Sud Loire au titre de l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme**

M. Griffon demande si le Plan Local d'Urbanisme prévoit de rendre des terrains constructibles à Eculieu.

Mme Bussière lui répond que la demande de dérogation pour ce qui concerne Eculieu concerne essentiellement des terrains qui sont déjà bâtis mais dont le classement actuel est soit NC soit NB. M. Vivien indique ne pas comprendre à quel titre une demande de dérogation est formée auprès du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration du SCOT Sud Loire.

Mme Bussière explique, qu'à défaut de SCOT en vigueur, la commune, pour ouvrir de nouvelles surfaces à l'urbanisation, doit au préalable solliciter l'avis du Syndicat Mixte SCOT Sud Loire. En l'espèce, même si ces parcelles sont déjà construites, elles sont classées en zone NC ou NB, c'est-à-dire formellement en zone naturelle. Pour leur classement en zone U l'autorisation du SCOT est donc obligatoire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1 - De demander une dérogation au syndicat mixte du SCOT Sud Loire, en vue d'ouvrir à l'urbanisation les zones agricoles et naturelles sus-mentionnées.

## **ENSEIGNEMENT**

### **4) Modification des rythmes scolaires – demande de report de l'entrée en vigueur**

Mme Just estime que cette réforme risque de se heurter aux horaires des parents qui devront s'y adapter.

M. Vivien indique que le fait de faire bénéficier les enfants d'un encadrement périscolaire risque de requérir un nombre important de personnes pour les encadrer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1- De solliciter de l'Etat une demande de dérogation à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour une durée de un an.

**ASSOCIATIONS**

**5) Convention d'objectifs et de moyens avec la crèche « La Cachette des Ecureuils »**

M. Bayon demande s'il est envisagé de faire payer les autres communes bénéficiant des services de la crèche pour l'accueil de leurs enfants, il pense notamment à la commune de Saint-Bonnet-les-Oules.

M. le Maire répond que cela a été envisagé mais que la fréquentation de nos crèches par les enfants de Saint-Bonnet-les-Oules garantit par ailleurs, que les enfants seront scolarisés ensuite dans les établissements feuillantins. En éloignant les enfants de Saint-Bonnet-les-Oules des crèches feuillantines, nous risquons donc de perdre des enfants dans nos établissements scolaires, ce qui pourrait, à terme, entraîner la fermeture de classes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1- D'approuver le versement à l'association « La Cachette des Ecureuils » d'une subvention de 208 000 € pour l'année 2013,
- 2- D'approuver la convention d'objectif et de moyens devant intervenir entre elle et la commune.

**6) Transfert de voirie à Saint-Etienne Metropole**

M. Bayon demande si la commune prévoit, et dans quels délais de requalifier l'avenue Jean Faure.

Mme Bussière répond que cela est en effet envisagé mais reste soumis à l'accord de Saint-Etienne Métropole et surtout à l'attente qu'aboutissent certains projets comme l'aménagement du terrain Linossier par M. Pascal ou encore la requalification de la voirie du Chêne de la Dame puisque ces deux projets débouchent sur l'avenue Jean Faure.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1- D'approuver le transfert de voirie à Saint-Etienne Métropole,
- 2- D'autoriser M. le Maire à signer la convention y afférente.

**QUESTIONS DIVERSES**

M. Bayon demande quelles sont les intentions de la commune concernant le stationnement rue de la Libération.

M. le Maire répond que la commune va finir d'aménager les lieux en implantant des potelets définitifs. Par ailleurs, une réflexion est en cours quant au recrutement d'un garde communal chargé d'assurer la police de la circulation et diverses autres tâches sur l'ensemble du territoire.

\* \* \*

**\*\*\* Séance levée à 21 h 30 \*\*\***

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**

**Lundi 25 mars 2013 | 20h00**

**Commission de travaux :**

**Jeudi 14 mars 2013 | 18h45**

**Commission de finances:**

**Jeudi 14 mars 2013 | 19h30**